



Accompagner Le Handicap Psychique en Isère

Service d'Accompagnement

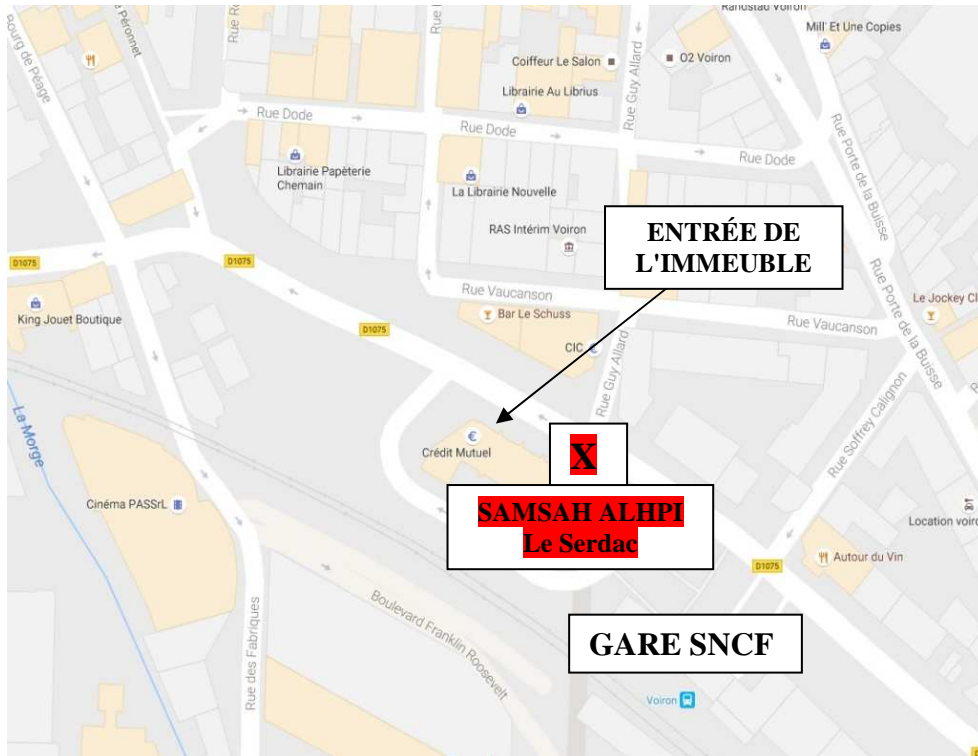
SAMSAH ALHPI

Le Serdac

pour adultes en situation de handicap psychique

Voiron

6 avenue Léon et Joanny TARDY 38 500 VOIRON



Adresse : 6 avenue Léon et Joanny TARDY 38500 VOIRON

Téléphone : 04 76 95 52 00 Fax : 04 76 26 10 88

Adresse mail : samsah@alhpi.com

Le SAMSAH ALHPI Le Serdac est un service géré par l'Association ALHPI (Accompagner Le Handicap Psychique en Isère), loi 1901. Il est agréé et financé par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental de l'Isère.

Directrice : Mme Alima SEBA.

Chef de Service : M. Cyril CANDIAGO.



Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Vendredi

De 9h30 à 12h et de 14h à 18h

Tel. : 04 76 95 52 00

Service d'Accompagnement SAMSAH¹ ALHPI

Le Serdac

LES PERSONNES CONCERNEES

Le service s'adresse à toute **personne adulte en situation de handicap psychique** entre 18 et 60 ans :

- ▶ Habitant sur les **territoires Voironnais-Chartreuse, Bièvre-Valloire et les communes de Saint-égrève, Le Fontanil, Sassenage, Fontaine, Saint-Martin le Vinoux.**
- ▶ Bénéficiant d'un suivi par un médecin psychiatre.
- ▶ Ayant un taux d'incapacité minimum de 50%.
- ▶ Vivant à domicile.

LA MISSION DU SERVICE

La **mission du SAMSAH ALHPI** est de proposer un accompagnement adapté aux besoins de chaque personne :

- ▶ Pour prendre en compte la fragilisation que peut engendrer la situation de handicap psychique dans la vie quotidienne ;
- ▶ En complémentarité d'un suivi par un médecin psychiatre.

Le soutien d'une équipe pluridisciplinaire vise à permettre l'élaboration d'un projet individualisé pour favoriser le maintien à domicile.

L'ADMISSION

L'**admission nécessite** :

- ▶ Une notification de la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie) qui statue au sein de la MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) ;
- ▶ Différents entretiens avec la personne ;
- ▶ L'accord du médecin psychiatre de la personne pour être en lien avec le SAMSAH ALHPI.

L'ACCOMPAGNEMENT

L'**accompagnement est individuel** :

L'accompagnement est assuré par un professionnel référent de l'équipe médicosociale, éducateur spécialisé et/ou infirmier(e). Il prendra la forme d'entretiens, de visites à domicile et/ou d'accompagnements dans diverses démarches. Il vise à s'adapter aux besoins spécifiques de chaque personne.

L'**accompagnement est contractualisé** :

Un projet personnalisé d'accompagnement est élaboré par la personne et le SAMSAH ALHPI.

Ce projet fait l'objet d'un bilan entre la personne et le service, suivi d'une réactualisation des axes d'accompagnement au minimum tous les ans.

Le renouvellement de l'accompagnement est évalué par le service et la personne en lien avec son médecin psychiatre au cours d'une réunion.

Une demande de renouvellement d'orientation pour un accompagnement peut être adressée à la MDA.

LES PROFESSIONNELS

L'**équipe du SAMSAH ALHPI** est composée de :

Educateurs spécialisés, infirmier(e)s, aide médico-psychologique, secrétaire, psychologue et un temps de médecin psychiatre.

Son encadrement est assuré par un chef de service sous la responsabilité de la directrice.

¹ Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.